

Arrêté n° 38/2024
fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^E CLASSE

Monsieur le Maire de **BOUSSENS**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
OUSSET Myriam	Adjoint Administratif – 6 ^e échelon depuis le 04/05/2023	... / ... / ...

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOUSSENS, le 7 mars 2024

Le Maire
Christian SANS



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>

Arrêté n° 39/2024
fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^E CLASSE

Monsieur le Maire de **BOUSSENS**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DINNAT Florent	Adjoint Technique Pal 2 ^e cl 8 ^e échelon depuis le 21/03/2023	... / ... / ...
VARLET Nathalie	Adjoint Technique Pal 2 ^e cl depuis le 01/01/2022	... / ... / ...

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOUSSENS, le 7 mars 2024

Le Maire
Christian SANS



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Arrêté N° 48/2024
fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire de BOUSSENS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LANCE Frédérique	Adjoint Technique - 9 ^e échelon depuis le 05/06/2023	... / ... / ...

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOUSSENS, le 19/04/2024



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>